

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 7 – finances
locales

Sous-domaine : 7.5 -
subventions

Objet : approbation projet -
demande de subvention
auprès du conseil
départemental de l'Aude, de
l'Etat, de la Région Occitanie
pour réfection des allées des
cimetières

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
20/10/2023

Date de publication de la
présente délibération :

27 OCT. 2023

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 011-211102439-20231025-D2023G-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-cinq du mois d'octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mme BILLIATO Lucie, Mrs BONDOUI Régis, PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : Mr ALBOUY Julien

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les cimetières St Pierre (au village) et St Laurent (hameau) ont fait l'objet d'une procédure d'accessibilité dans le cadre de l'AD'AP, validée par arrêtés préfectoraux n° 2016-0034 et 2016-0035. Toutefois, l'accès à de nombreuses sépultures reste délicat, le revêtement des allées s'étant fortement dégradé ces dernières années.

Des travaux de reprises de ces allées ont été chiffrés. Le coût a été estimé à 55.532,60 € H.T. pour le cimetière St Pierre, à 24.069,60 € pour le cimetière de St Laurent., soit un total de 79.602,20 € HT.

Il propose d'accepter ces travaux et de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Aude, de l'Etat et du Conseil Régional d'Occitanie.

Le plan de financement serait le suivant :

. Subvention du Conseil Départemental 11 :	15.920,00 €
. Subvention de l'Etat :	15.920,00 €
. Subvention de la Région Occitanie :	7.960,00 €
. Autofinancement :	<u>39.802,20 €</u>
TOTAL :	79.602,20 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les travaux de reprise des allées des deux cimetières de la commune pour un montant de 79.602,20 € HT ;
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude d'un montant de 15.920,00 € ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 15.920,00 € ;
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie d'un montant de 7.960,00 € ;
- D'accepter le plan de financement tel qu'établi ci-dessus ;
- De charger M. le Maire ou l'un de ses adjoints de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Mr Christophe PRADEL, maire, le 26 octobre 2023

2023-26